

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la susdite Ville, qu'il y aura séance ordinaire à huis clos du conseil municipal de la Ville de Warwick le 12 avril 2021 à 19 heures 30 par visioconférence.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Demande de 2973-8275 Québec inc. (Gauthier Chariots Élévateurs inc.) (2021/05) :

Demande de 2973-8275 Québec inc. (Gauthier Chariots Élévateurs inc.), représentée par monsieur Louis Gauthier, concernant l'immeuble situé au 6, rue du Parc, lot 4 907 613 et ayant pour objet, si la demande est accordée, de permettre l'installation de deux (2) enseignes à plat sur le bâtiment ayant une superficie de 6,5 mètres carrés, contrairement aux 5 mètres carrés prescrits à l'article 11.2.18 du Règlement de zonage numéro 270-2019.

2. Demande de madame Suzanne Guillemette et monsieur Jean-Noël Pépin (2021/06) :

Demande de monsieur Jean-Noël Pépin, concernant l'immeuble situé au 9, rue Beauregard, lot 4 906 687 et ayant pour objet, si la demande est accordée, de permettre la construction d'une pergola ayant une marge de recul latérale droite de 0,30 mètre, contrairement aux 2 mètres prescrits à l'article 6.1 du Règlement de zonage numéro 270-2019.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes soit par une consultation écrite par courriel directiongenerale@villedewarwick.quebec ou sur les médias sociaux, soit par Facebook ou le site Internet www.villedewarwick.quebec, et ce, avant le 8 avril 2021.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce dix-neuvième jour du mois de mars de l'an deux mille vingt et un.

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière